

Commune de SAINTE MARIE DE CUINES

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Compte rendu de réunion

**Réunion n°2**  
**Présentation du PAC**

Date : 15/03/13  
Dossier n° 12295

Maître d'ouvrage : **Commune de Sainte Marie de Cuines**



Mandataire : **EPODE**

Immeuble l'Axiome – 44, rue Charles Montreuil – 73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.69.39.51 – Fax : 04.79.96.31.09 – Email : [a.trasbot@epode.eu](mailto:a.trasbot@epode.eu)

Organisme	Nom du représentant	Prés.	Diffus.	Conv
-----------	---------------------	-------	---------	------

Maître d'ouvrage

Commune de SAINTE MARIE DE CUINES	<b>M. Philippe GIRARD</b> , Maire	X	X	X
	<b>Mme Madeleine LAPERROUSE</b> , Adjointe	X	X	X
	<b>M. Claude BERARD</b> , Adjoint	X	X	X
	<b>M. Gérard BORDON</b> , Adjoint	X	X	X
	<b>Mme Agnès LATTARD PRUVOT</b> , Conseillère	X	X	X
	<b>M. Michel VINIT</b> Conseiller	X	X	X
	<b>M. François COMBET</b> Conseiller	X	X	X
	Représentant chambre d'agriculture Secrétaire de mairie		X	X

Invité

DDT73 / SPAT	<b>M Antoine STOZICKY</b>		X	X	X
--------------	---------------------------	--	---	---	---

Maître d'œuvre PLU - Urbanisme

EPODE <a href="mailto:a.trasbot@epode.eu">a.trasbot@epode.eu</a>	<b>Mme Alexandra TRASBOT</b> , Urbaniste	T : 04 79 69 39 51 F : 04 79 96 31 09	X	X	X
---	--	--	---	---	---

**NB : Sauf remarques écrites sous huitaine, ce document devient contractuel**

## Observations

**Objet**

La présente réunion a pour objet la présentation du porter à connaissance de l'Etat (PAC).

Le PAC se compose de deux documents :

Le Porter à connaissance à proprement parlé qui rappelle les différentes réglementations à mettre en œuvre dans l'élaboration du PLU

La note de cadrage qui constitue une feuille de route pour les élus et recense tous les enjeux identifiés par les services de l'Etat.

M. Stozicky rappelle que l'élaboration du PLU se fait sous le regard de l'Etat et cela de différentes manières :

- l'Etat doit être associé à l'élaboration et est représenté par la DDT. Le chargé de mission de la DDT est le garant du respect des lois. Il a également pour rôle de prévenir les élus des risques encourus par les différents choix qui sont faits.

- l'Etat est acteur du territoire dans le cadre de projets d'intérêt général (Lyon – Turin)

- L'Etat donne son avis sur le projet de PLU arrêté

Le PAC rappelle les réglementations dont :

- L'art L 110 : le territoire n'est pas seulement aux habitants de Sainte Marie de Cuines mais un patrimoine commun de la nation. De plus les lois Grenelle ont rajouté la nécessité de réduire les gaz à effet de serre et de préserver ou remettre en état la trame verte et bleue

- Le Grenelle de l'environnement a également modifié le contenu des PLU, ainsi ceux-ci doivent faire l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation, fixer des objectifs de modération de la consommation d'espace, présenter une analyse de la consommation d'espace sur les dix dernières années par destination. Dans ce même temps une nouvelle instance a été créée, la CDCEA (Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles) qui a pour objectif de lutter contre l'artificialisation des terres agricoles.

- M. Stozisky rappelle que le SCOT de Maurienne est en cours de constitution et devrait entrer en application en 2017.

- L'art L121.1 qui rappelle les trois principes fondamentaux d'équilibre entre espaces rural et urbain, de diversité des fonctions urbaines et diversité sociale, le respect de l'environnement.

M. Stozisky rappelle les principes de conformité, compatibilité et prise en compte. Il s'agit de trois niveaux d'intégration des réglementations dans le PLU.

La compatibilité avec le SDAGE est une donnée importante et se fait selon cinq principes : la non dégradation des milieux, la préservation des ressources, le traitement des rejets, la prise en compte des risques inondation et la préservation du littoral. Les quatre premières thématiques devront être traitées dans le PLU. A ce titre, des études sur les eaux pluviales et sur la connaissance des risques devront être menées.

Les documents à prendre en compte sont nombreux et sur des thématiques diversifiées :

- Le plan climat énergie en cours d'élaboration à l'échelle du territoire de Maurienne

- Le schéma régional de cohérence écologique

- La loi sur l'eau (mise à jour des schémas d'assainissement)

- Les projets d'intérêt généraux PIG

- La loi montagne : développement de l'urbanisation en continuité

- Les chalets d'alpages. Ceux-ci devront être identifiés

- Les prescriptions des axes bruyants (A43, RD 1006, SNCF)

- Amendement Dupont sur la qualité des entrées de ville (A43 et RD 1006)

- Le patrimoine archéologique

- La forêt

- Les risques naturels et technologiques (SEVESO)

La note de cadrage

Quatre enjeux d'aménagement ont été identifiés :

- Le devenir de la ZA des Grands Prés au regard de l'offre commerciale

- La qualité de l'environnement et des paysages au regard de l'effet vitrine créé par l'autoroute et des répercussions sur la vallée

- La répartition des activités à l'échelle du territoire

- L'urbanisation en priorité des dents creuses

A ceux-ci peut être ajoutée la réflexion sur les déplacements et la connexion avec la gare de la Chambre.

En matière d'eau potable, il s'agira de vérifier les captages et de mettre à jour le schéma directeur.  
La commune fournira à EPODE les capacités des sources ainsi que leur taux d'utilisation.

En matière d'assainissement : mise à jour du schéma d'assainissement et réalisation d'un schéma d'eaux pluviales.  
La commune transmettra à EPODE, le dossier technique de la STEP ainsi que les cartes d'aptitude des sols à l'assainissement autonome (SPANC)

En matière de déchets : annexer le plan de gestion des déchets au PLU

En matière de patrimoine environnemental : reprendre les cartes de la trame verte et bleue validées avec l'Etat et réaliser une étude au cas par cas après débat du PADD

En matière de risques industriels : prise en compte des usines SEVESO, des carrières, des barrages et des canalisations de gaz

En matière de risques naturels : faire un inventaire auprès de la DDT des données disponibles et le cas échéant engager une étude PIZ sur les secteurs urbanisés ou à urbaniser

En matière d'habitat : calibrer le développement futur de la population au regard du potentiel des équipements publics et des emplois

En matière de déplacement : réfléchir à un fonctionnement en lien avec la gare

Réunion publique n°1 d'information sur le PLU

Différentes questions sont abordées :

- Le niveau de prise en compte du projet Lyon –Turin dans le projet PLU car de nombreux emplois pourront être créés à cette occasion. Il s'agit donc d'une opportunité potentielle pour Sainte Marie de Cuines mais qui doit être anticipée

- Le projet de zone d'activités en entrée de commune. Des explications du projet sont demandées

- Le projet de station d'épuration en cours de réalisation appelle à de nombreuses remarques sur l'entente intercommunale, le projet en lui-même et sa réalisation.

### **Prochaines réunions :**

**La réunion n°3 : le mardi 12 avril 2012 à 15h00 :** Présentation des diagnostics environnement, paysage et architecture

**La réunion n°4 : A fixer,** réunion de synthèse, présentation des premiers enjeux